



**Solidarité
sans frontières**

PAGES 4 - 5

**Stratégie Asile
2027**

Exclure avant
d'examiner

PAGE 6

**Ceuta – Été
2026**

Réclamer la
liberté de
mouvement

PAGES 7 - 10

**Dossier:
Les batailles
juridiques dans
le domaine
de l'asile**

Quand le droit
est déclaré
ennemi



Les nombreuses facettes de la violence

Parfois, la violence est si flagrante qu'elle nous laisse sans voix. À Ceuta, cet été, une centaine de personnes ont trouvé la mort en tentant de franchir la frontière extérieure de l'Union européenne. En Suisse, c'est l'affaire Patrick Frei qui a choqué l'opinion publique: un ancien député de l'UDC aurait, à plusieurs reprises, drogué puis violé sa compagne et sa fille mineure. Deux cas très différents, mais qui montrent tous deux à quelle vitesse la violence peut être réinterprétée et instrumentalisée à des fins politiques.

À Ceuta, la majorité des commentaires n'a pas porté sur les morts, mais sur ceux qui ont survécu, et sur la prétendue menace que ces personnes représentent. Au lieu de dénoncer les conséquences mortelles du régime frontalier européen, des appels à un renforcement des mesures de fermeture se sont fait entendre (page 6). Dans l'affaire Patrick Frei, une autre forme de violence structurelle s'est manifestée: alors que les victimes de viols avaient avant tout besoin de protection, de soutien et de droits de séjour, le régime migratoire les a encore plus persécutées (page 12).

Mais la violence ne s'exprime pas seulement là où elle choque. La stratégie d'asile 2027, actuellement négociée

par la Confédération, les cantons et les communes, montre comment la violence se présente sous le langage de l'efficacité. Lorsque de nouvelles «procédures préliminaires» sont présentées comme un «déstage» à l'aide de «roadmaps», de «milestones» et de «workstreams», cela ne cache rien d'autre que l'objectif d'exclure des personnes de la procédure d'asile avant même que les motifs de leur fuite n'aient été examinés (pages 4 et 5).

Notre dossier, aux pages 7 à 10, est également consacré à ces formes de violence moins visibles. Il montre tout d'abord comment l'UDC tente, par des initiatives sans cesse renouvelées, de restreindre l'accès au droit d'asile: par exemple en s'attaquant à l'assistance juridique gratuite, en raccourcissant les délais de recours et en dénigrant les voies de recours internationales. Dans une interview, Peter Frei rappelle comment les instances de recours indépendantes en matière d'asile ont été obtenues de haute lutte au fil de l'histoire – et qu'elles ont été dès le départ la cible d'attaques politiques. Un aperçu des comités de l'ONU, plutôt méconnus dans notre pays, montre enfin clairement pourquoi les voies de recours internationales peuvent être vitales malgré des obstacles importants: lorsque la

Suisse viole ses obligations en matière de droits humains, ces comités constituent souvent la dernière instance capable d'empêcher des expulsions forcées.

Mais ce bulletin ne s'arrête pas à la violence. Il met également en lumière les contre-mouvements: la critique féministe dans la recherche et l'art, les réseaux de solidarité, les luttes juridiques et l'organisation politique. Parmi ceux-ci figure la grande manifestation «Entre nous pas de frontières!», co-organisée par Sosf le 26 septembre et soutenue par de nombreuses personnes et groupes (page 3). L'une d'entre elles est la militante réfugiée Duygu Yavuz, qui se présente dans ce numéro (pages 15 et 16). Pour elle, une chose est claire: «Les droits des réfugiés sont des droits humains que nous devons défendre ensemble.» C'est exactement de cela qu'il s'agit: face aux multiples facettes de la violence, nous opposons les multiples formes de solidarité – dans la vie politique quotidienne, devant les tribunaux et dans la rue.

(Sn)

Tamara Sánchez-Pérez, originaire de Valence, en Espagne, est une photographe documentaire qui s'intéresse à la narration visuelle communautaire et participative. Son travail mêle photographie, accompagnement de processus communautaires et projets culturels inclusifs. Tamara a accompagné et documenté visuellement le projet de recherche sur la santé reproductive des femmes demandeuses d'asile en Suisse (voir p. 14), mené par l'Institut de géographie de l'Université de Berne. Les photos montrent les différents centres d'asile fédéraux et le travail des sages-femmes qui accompagnent les femmes dans le cadre de la procédure d'asile.



Grande manifestation

« Entre nous pas de frontières ! »

Nous avons connu un grand soulagement lors du résultat de la votation du 14 juin dernier. L'initiative de l'UDC «NON à une Suisse à 10 millions!» a été refusée. Il est nécessaire d'en tirer des enseignements et de continuer à lutter, parce que le danger n'est pas encore passé.

Il s'en est fallu de peu pour que ça passe. Au départ l'initiative était donnée gagnante, avec le soutien de voix d'électorales de gauche. Cette tendance s'est heureusement inversée quand les forces opposées à l'initiative ont démarré leur campagne.

« Nous appelons tous les secteurs de la société à montrer leur courage et à vivre la solidarité comme l'outil le plus puissant de la démocratie. »

Ce que ça montre, c'est que l'extrême droite gagne quand la gauche la laisse seule sur le terrain qu'elle s'est choisie. Et pour l'extrême droite, 2027 sera cruciale. En France, elle est plus proche du pouvoir que jamais et la campagne pour l'élection présidentielle apportera son lot de désinformation raciste et d'attaques contre les droits des personnes immigrées. En Suisse, où l'extrême-droite est au pouvoir depuis longtemps, les élections fédérales d'octobre promettent une surexposition de l'UDC dont les ressources en termes de communication sont inversement proportionnelles au contenu de leur programme. En clair:

on va beaucoup parler de migration, mais mal et de manière haineuse. Rajoutez à cela les débats à venir sur l'initiative «pour la protection des frontières» et la reprise par la Suisse de la directive européenne sur le retour, et vous aurez une bonne idée du climat rhétorique dans lequel nous nous mouvrerons lors des mois à venir.

Il est donc indispensable de montrer que le mouvement pour le droit d'asile et la liberté de mouvement est là, et qu'il résiste. Nous devons montrer que face à la montée mondiale des tendances autoritaires et à l'érosion des valeurs démocratiques, il est temps de se mobiliser ensemble. La répression, la criminalisation et la détention des personnes en mouvement ne doivent pas devenir la norme. Le durcissement actuel de la législation contre les personnes migrantes est le symptôme d'un danger encore plus vaste: c'est une attaque contre nos droits humains universels. Nous appelons tous les secteurs de la société à montrer leur courage et à vivre la solidarité comme l'outil le plus puissant de la démocratie.

Nous nous unissons pour exiger une politique migratoire réaliste; qui considère la migration pour ce qu'elle est: un phénomène normal, qui a toujours existé et qui continuera toujours d'exister. Nous faisons résolument partie d'une société ouverte et diversifiée, et nous ne nous laisserons pas diviser. Entre nous pas de frontières!

Nous exigeons:

- **La liberté de circulation plutôt que les frontières:** stop aux expulsions, oui à la régularisation et fermeture immédiate des centres de rétention.
- **Des droits fondamentaux pour tou-xtes sans exception:** un accès garanti à la santé, à l'éducation, au travail et à la protection juridique pour tout le monde, quel que soit le statut de séjour.
- **Droits de citoyenneté pour tou-xtes!**
Le droit d'avoir des droits n'est pas négociable. Pour toutes les personnes qui sont ici et celles qui viendront encore.



Stratégie Asile 2027

Exclure avant d'examiner

Sous prétexte de mieux adapter le système d'asile aux personnes qui ont « réellement » besoin de protection, le Conseil fédéral et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) veulent mettre en place une nouvelle procédure préliminaire d'asile. Ce filtre permettrait d'exclure certaines personnes sans qu'elles aient pu s'expliquer au préalable sur les raisons de leur fuite.

Restructurer dans l'ombre

Adoptée en novembre 2025, la Stratégie en matière d'asile 2027 entre dans sa phase de finalisation. Elle repose sur une analyse commandée à Ecoplan, un bureau privé de conseil, sous la responsabilité d'une économiste.¹ Le prisme était donc posé d'emblée: le système d'asile est évalué comme un processus de production à optimiser, en termes de flux, de coûts et de capacités, et non comme un dispositif de protection dont il faudrait mesurer la qualité.

« L'objectif principal, c'est plutôt de réduire le nombre de personnes autorisées à entamer une procédure d'asile. »

Depuis début 2026, le SEM pilote sept « workstreams », dotés d'une « roadmap », de « milestones » et d'une planification « agile ». Ce langage de conseil d'entreprise dit bien qui a conçu la stratégie, et pour qui. Il ne dit rien par contre de la qualité des procédures et des décisions, sur les moyens donnés à la protection juridique, les standards applicables aux prestataires privés, les soins de santé, ou encore l'identification des vulnérabilités. L'objectif principal, c'est plutôt de réduire le nombre de personnes autorisées à entamer une procédure d'asile.

Surtout, il ne s'agit plus de papier. Les workstreams vont produire dès cette année des propositions de modifications légales; les processus législatifs seront initiés fin 2026, avec des projets pilotes prévus dès 2029. Ce qui se planifie maintenant deviendra loi.

À noter que les organisations de terrain et les personnes réfugiées ont été exclues de l'élaboration de cette « stratégie », comme de la phase de mise en œuvre.² Elles n'ont droit qu'à des « Informationsfenster », des séances d'information d'une trentaine de minutes en visioconférence. On informe, on ne consulte pas. L'ironie veut que la stratégie prévoie, parmi ses livrables, un « Konzept Einbezug Flüchtlinge »: un concept de participation des réfugié-es, élaboré sans les réfugié-es.

Rester plus longtemps – ou ne pas entrer du tout

Le workstream A « procédure d'asile » illustre la logique d'ensemble. Premier chantier: la procédure étendue. La

restructuration de 2019 promettait des procédures étendues bouclées en 90 jours; elles durent en réalité de 240 à 431 jours en moyenne, selon l'analyse des autorités. La réponse? Fixer un « nouvel objectif réaliste » et garder les personnes plus longtemps encore dans les centres fédéraux, des structures pourtant conçues pour des séjours courts, dont on connaît les effets sur la santé psychique et dont le fonctionnement fait l'objet de nombreuses critiques, aussi bien par la société civile que par la Commission nationale de prévention de la torture.

Deuxième chantier, plus grave encore: instaurer une « procédure préliminaire d'examen de compétence », prévue avant la procédure elle-même. À l'arrivée dans un centre fédéral d'asile (CFA), le SEM clarifierait sommairement s'il se considère compétent, avant l'enregistrement de la

demande. Si ce n'est pas le cas, la personne serait orientée vers le droit des étranger-ères et exclue des structures de l'asile.³ En termes moins administratifs: elle serait mise à la porte et se retrouverait à la rue, sans statut et sans même droit à l'aide d'urgence.

Outre les personnes qui ne déclareraient venir en Suisse que pour des motifs strictement économiques ou médicaux, trois autres « groupes cibles » sont visés: les ressortissant-es de l'UE et de l'AELE, les personnes originaires d'États dont le taux d'octroi de l'asile est inférieur à 2%, et celles qui bénéficient d'une protection dans un autre pays européen. Ces catégories représentaient 6072 demandes en 2024 et 5368 en 2025. La nationalité ou le statut antérieur pourraient ainsi décider de l'accès même à la procédure.

Ce basculement est majeur. En effet, l'article 18 LA si ne réclame aucune formule particulière: il suffit de manifester la volonté de demander à la Suisse une protection contre des persécutions. Créer un examen en amont revient donc à décider s'il existe une demande d'asile avant même d'avoir conduit l'examen nécessaire pour le savoir. En termes de procédure, la promesse d'efficacité est douteuse; ne reste que l'objectif politique, celui d'escamoter des statistiques de l'asile toute une série de personnes dont on préjuge qu'elles n'ont pas besoin d'être protégées. Même à l'interne, le dispositif fait grincer: les documents du SEM font état de « votes critiques » quant à sa conformité à l'État de droit.



On ne peut pas présélectionner les motifs de protection

Ce préfiltre repose sur une fiction : une personne qui arrive serait capable d'exposer immédiatement et de façon cohérente toutes les persécutions subies. Or les motifs d'asile ne se révèlent pas toujours dans l'immédiat. Les violences sexuelles, la traite humaine, les persécutions liées au genre ou à l'orientation sexuelle et certains

« Un système d'asile ne se juge pas au nombre de personnes qu'il parvient à tenir hors de ses structures. Il se juge à sa capacité de reconnaître les besoins de protection. »

troubles psychiques apparaissent souvent peu à peu. Un entretien rapide ne fait que porter encore plus sur la personne la responsabilité de se faire reconnaître comme « vraie » requérante d'asile.

Et si la protection juridique devrait a minima être présente à ce stade, rien n'est moins sûr : le SEM ne dit pas clairement si une représentation indépendante sera présente dès l'entretien préalable.

L'examen préalable de compétence n'est qu'une pièce du puzzle. S'y ajoute un catalogue d'« autres mesures de délestage »⁴ qui avancent groupées, sous le radar : procédure accélérée avec suppression de l'aide sociale et protection juridique restreinte sur simple indice de non-compétence de la Suisse, fermeture des centres fédéraux en dehors des heures de bureau, durcissement des devoirs de collaboration, fouille systématique des

téléphones portables, exclusion de l'assurance-maladie pour certains groupes. Autant de mesures qui semblent aussi inutiles que dangereuses et qui mériteraient, chacune, un débat public.

Accélérer, mais aux dépens de qui ?

Accélérer, filtrer, délester, c'est le mot d'ordre, encore une fois, de cette énième réforme. La priorité n'est manifestement pas de mieux traiter les demandes.

La Stratégie Asile 2027 franchit ainsi une ligne dangereuse. Elle ne vise plus seulement à accélérer l'asile, mais à exclure avant d'écouter. Pourtant, un système d'asile ne se juge pas au nombre de personnes qu'il parvient à tenir hors de ses structures. Il se juge à sa capacité de reconnaître les besoins de protection, y compris lorsqu'ils sont complexes, tardivement exprimés ou déjà ignorés par un

autre État. C'est donc le droit au droit d'asile que la stratégie menace directement.

Marc Baumgartner (elisa-asile) et
Raphaël Rey (CSP Genève)

¹ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylstrategie-2027.html#1952341361>

² https://www.elisa.ch/data/files/20240930_stellungnahmedesbundnissesunabhangigerrechtsarbeitimasylbereichzurstossrichtungderasylstrategie2030.pdf

³ Par exemple : <https://www.nkvf.admin.ch/fr/2025-03-312-f>

⁴ Sur le terme « délester », voir : <https://lecourrier.ch/2024/10/08/le-racisme-institutionnel-en-un-mot/>

Réclamer la liberté de mouvement

En quelques jours, à la fin du mois de juillet, près de 60 000 personnes ont franchi la frontière entre le Maroc et l'exclave espagnole de Ceuta.

Ce nombre est effectivement impressionnant. Les images le sont également, et il n'en aura pas fallu beaucoup plus pour que se déchaînent les appels à plus de fermeture des frontières. Ce qui est une erreur.

Il faut comprendre comment l'événement de Ceuta est produit par le régime migratoire européen. Il est la conséquence des frontières, et non pas ce contre quoi elles seraient censées nous protéger.

Pourquoi autant en si peu de temps ?

Selon Mehdi Alioua¹, sociologue à Science Po Rabat, les 60 000 personnes n'étaient pas toutes candidates à la migration européenne. La fin du mois de juillet au Maroc marque le début des vacances d'été et c'est également le moment de la célébration de la fête du Trône, la fête nationale. Ces deux facteurs ont fait que des millions de personnes étaient présentes au Nord du pays à ce moment-là.

Il y aurait eu deux moments distincts dans le franchissement massif de la frontière. Un premier groupe était constitué de personnes qui avaient déjà tenté, ou

de circuler librement. » Il prouve son point en évoquant le fait que 48 000 personnes sur les 60 000 étaient reparties aussitôt.

D'autres explications voudraient que le mouvement migratoire ait été enclenché par le gouvernement marocain, en représailles au rapprochement entre l'Espagne et l'Algérie. Il a aussi été avancé que les gouvernements Trump et/ou Netanyahu seraient responsables d'une orchestration de ces départs, pour sanctionner le soutien au peuple palestinien par le gouvernement Sanchez.

Il n'y a sûrement pas une seule explication à ce qui s'est joué au cœur de cet été à Ceuta. Par contre ce qui est clair, c'est que cet événement en dit plus sur les frontières que sur les personnes qui les ont traversées.

Il est plausible que cette situation ait fait l'objet d'une instrumentalisation, car l'externalisation des frontières de l'Union européenne vers des pays plus pauvres, moyennant des financements et une tolérance accrue envers leurs manquements démocratiques, expose les États européens à un risque élevé de pressions politiques.

chômage, de l'absence de perspectives et de l'inégale répartition des richesses. Celle-ci est aggravée par le régime migratoire. La ville de Fnideq, voisine de Ceuta, a longtemps tiré ses revenus des passages de frontières entre le Maroc et la ville occupée espagnole. En 2021, les conditions de passage ont été durcies et de nombreuses personnes et entreprises ont perdu leur source de revenu.

Ce que les frontières de l'Europe empêchent, ce n'est pas l'illégalité. L'illégalité est créée par les frontières. Les frontières empêchent une juste répartition des richesses. Le discours courant sur la migration Nord-Sud laisse toujours à croire que les personnes du Sud global ne rêvent que de quitter leur pays pour s'installer en Europe et devenir riches. Les études sur la migration pointent des phénomènes plus complexes, les projets de migrations dites économiques sont par exemple souvent circulaires: on part pour revenir. Le chercheur François Gemenne démontre que l'introduction du régime des visas dans les années nonante a surtout eu pour conséquence que plus de personnes immigrées en Europe se sont installées durablement, par peur de ne pas pouvoir revenir en cas de départ. De même, c'est le régime migratoire qui fait que les personnes arrivées en Europe et empêchées de travailler se retrouvent bloquées. Elles ne peuvent par rentrer sans avoir atteint l'objectif de leur projet migratoire: gagner suffisamment d'argent et/ou se former pour pouvoir retourner à leur point de départ et se construire une vie digne. Parfois il y a des dettes de passeurs à payer. Passeurs dont l'activité serait caduque sans les tentatives de verrouiller les frontières.

On ne saura peut-être jamais vraiment ce qui s'est joué à Ceuta cet été. Mais l'hypothèse d'Alioua de tentatives de migration accompagnées d'une contestation à Ceuta d'un régime migratoire bâti sur des continuités coloniales ouvre des perspectives, et montre la voie.

Le régime frontalier européen doit être contesté. La liberté de mouvement doit être réclamée. Les responsables politiques doivent enfin prendre conscience de la réalité des dynamiques migratoires et cesser de vouloir les réprimer par la violence.

(Sg)

¹ <https://legrandcontinent.eu/fr/2026/08/05/pourquoi-le-maroc-na-pas-pu-orchestrer-la-crise-de-ceuta/>

« Ce que les frontières de l'Europe empêchent, ce n'est pas l'illégalité. L'illégalité est créée par les frontières. »

en tout cas déjà décidé de rejoindre l'Europe. Il s'agirait principalement de jeunes diplômées au chômage, voulant quitter un pays sans perspectives. Ces personnes auraient pris le départ sur la base d'informations erronées, voire manipulées.

Le deuxième moment serait, selon Alioua, un mouvement de foule. « Les estivants et les habitants des environs, rejoints par des gens prévenus que « ça passait », ont franchi la frontière à pied dès son ouverture, comme on envahit un terrain de football. (...) C'est un défi plus qu'un projet migratoire, celui d'une jeunesse exprimant son désarroi, à la manière d'une manifestation spontanée, et celui lancé à une frontière coloniale qui déforme la continuité littorale et empêche les Marocains

Nous pouvons ici citer la crise à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne de 2021. Ou les deals avec la Libye et la Turquie, qui sont constamment renégociés au détriment des droits humains. Plus l'Union européenne s'acharnera à vouloir colmater une forteresse qui – littéralement – prend l'eau, plus cela se fera dans la violence et par des crises successives.

Les frontières protègent les inégalités

L'exemple de Ceuta est pour cela particulièrement éclairant. La situation économique du pays est ambiguë, avec une croissance économique qui profite essentiellement à une minorité tandis que la jeunesse, y compris la jeunesse diplômée, souffre du

Dossier : Les batailles juridiques dans le domaine de l'asile

Quand le droit est déclaré ennemi

Aujourd'hui, en Suisse, les personnes en recherche de protection doivent disparaître le plus vite possible. Tel est le message qui transparaît tant dans la stratégie de la Confédération en matière d'asile (voir pages 4 et 5) que dans les initiatives sans cesse renouvelées de l'UDC. Le parti réclame actuellement que moins de demandes d'asile fassent l'objet d'un examen de fond, que l'assistance juridique gratuite soit restreinte, que les délais de recours soient raccourcis et que les décisions ne soient plus motivées que de manière sommaire, ou oralement. Il s'en prend même aux voies de recours internationales et aux décisions positives en matière de protection. L'objectif est toujours le même: les réfugié-es doivent avoir moins de possibilités de se défendre contre des décisions erronées, arbitraires ou contraires aux droits humains.

De telles revendications constituent une attaque politique contre le droit d'asile lui-même. Car ce droit n'existe pas seulement sur le papier. Il repose sur la possibilité pour les personnes concernées de contester les décisions. Sur le fait que les tribunaux contrôlent les autorités. Sur le fait que les avocat-es puissent examiner les dossiers, signaler les erreurs et empêcher les expulsions. Sur le fait que les organismes internationaux de défense des droits humains interviennent lorsque la Suisse viole ses obligations. Quiconque affaiblit ces voies de recours ne lutte pas contre les «abus». Il affaiblit délibérément la protection contre l'arbitraire de l'État.

Et c'est exactement ce qu'il se passe actuellement au Parlement. L'UDC a déposé toute une série d'interventions visant à saper davantage l'accès au droit d'asile. Même les décisions positives sont

prises pour cible: à l'avenir, les cantons devraient pouvoir contester les octrois d'asile prononcés par le SEM. Dans le même temps, les voies de recours internationales sont dénigrées comme étant un prétendu obstacle – précisément parce qu'elles peuvent, dans certains cas, empêcher que des personnes ne soient expulsées vers la torture, la persécution ou une détresse existentielle.

Mais il est tout aussi clair que le droit d'asile n'a jamais été accordé de plein gré. Il a toujours fallu se battre pour le faire valoir contre l'arbitraire des autorités, les politiques dissuasives et la propagande d'extrême droite. Et il faut aujourd'hui le défendre à nouveau: dans les procédures, devant les tribunaux, dans la rue et au Parlement.

Ce dossier se penche donc sur les luttes juridiques passées et actuelles dans le domaine de l'asile. Dans une interview, Peter Frei, avocat et membre du comité de Sosf, revient sur l'histoire des luttes autour du droit d'asile suisse. Un texte d'information explique en outre le rôle que peuvent jouer les comités de l'ONU en tant que dernier recours juridique. Ensemble, ces contributions montrent que les droits ne se protègent pas d'eux-mêmes. Il faut les conquérir, les exercer et les défendre contre l'évacuation politique de leur substance.

(Sn)



Droit d'asile

Conquis de haute lutte et remis en cause

Le droit d'asile n'est pas accordé d'office : il a fallu se battre politiquement pour l'obtenir. Dans cette interview, Peter Frei, membre du comité de Sosf, explique comment la politique d'asile suisse s'est judiciaireisée – et pourquoi les droits acquis doivent encore aujourd'hui être défendus contre les attaques politiques.

Sosf : Peter, tu te bats depuis des décennies pour le droit d'asile. Commençons par un peu d'histoire : comment une pratique de l'asile fortement marquée par la politique est-elle devenue un champ de batailles juridiques ?

Peter Frei : Après la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a accueilli rapidement, sans formalités administratives et chaleureusement les réfugiés qui avaient fui le « rideau de fer ». En 1956, on comptait plus de 14 000 Hongrois-es ; un nombre presque équivalent est arrivé de Tchécoslovaquie en 1968. Des figures de proue du Parti radical-démocratique (PRD), qui soutenait alors encore le gouvernement et était farouchement anticomuniste, ont contribué en première ligne à l'hébergement et à l'accompagnement des réfugiés. Alors qu'une nouvelle gauche extraparlamentaire se formait, l'« Action nationale pour le peuple et la patrie », à l'extrême droite, menait avec succès une campagne de dénigrement contre les étrangères. Son « initiative Schwarzenbach », qui visait à geler la population étrangère à 10 %, a été rejetée de justesse en juin 1970 dans ce climat. Lorsqu'en 1973, un coup d'État militaire a mis fin à l'expérience social-démocrate au Chili et que des milliers de personnes ont quitté le pays, le Conseil

fédéral n'était disposé à accueillir que 200 réfugiés-es. Après tout, seuls les « gauchistes » voulaient se réfugier en Suisse. Il a fallu des années d'engagement courageux et extrêmement militant de la part de la « Freiplatzaktion » en faveur des réfugiés-es chiliennes pour qu'au moins 1600 personnes soient accueillies en Suisse.

Par la suite, de plus en plus de réfugiés-es du Sud global sont arrivés en Suisse. Était-ce là le déclencheur de la judiciarisation du domaine de l'asile ?

L'arrivée croissante de réfugiés-es issues du Sud vers la Suisse a secoué la classe politique et mobilisé la société civile ainsi que les Églises. C'est alors qu'a débuté un marathon législatif qui se poursuit encore

de réfugié, le Parlement a adopté en 1979 une première loi sur l'asile relativement libérale, entrée en vigueur le 1er janvier 1981. Dès lors, des lois et des ordonnances de plus en plus détaillées et restrictives ont été adoptées dans le domaine de l'asile. Les autorités ont vu leur position se renforcer de plus en plus par rapport à celle des réfugiés-es. On observe ainsi, au fil des années, une judiciarisation croissante. Dans le droit des migrations, et en particulier dans le droit d'asile, la densité réglementaire n'a cessé de s'accroître. Cette évolution a entraîné et continue d'entraîner un rétrécissement visible de la marge d'appréciation des autorités et des tribunaux compétents en matière d'asile, tandis que la marge de manœuvre politique du mouvement en faveur de l'asile est de plus en plus restreinte.

« La possibilité de faire réviser les décisions d'asile négatives par une instance indépendante a été une grande victoire du mouvement d'asile. »

aujourd'hui. Alors qu'à l'époque, les décisions d'asile étaient prises sur la base de la Convention de Genève relative au statut

Une législation plus dense n'a donc pas automatiquement signifié une protection accrue. Comment s'explique alors que la CRA, première instance de recours indépendante, ait pu être mise en place ?

En 1989, des attentats ont été perpétrés contre des centres d'accueil de réfugiés-es et les autorités suisses ont procédé à des expulsions très contestables de demandeurs d'asile, qui ont été largement critiquées. Dans ce contexte, un vaste mouvement po-

litique, qui luttait pour le respect des droits humains dans le droit d'asile, a obtenu du Parlement qu'il approuve la création d'une instance de recours indépendante, soumise uniquement à la loi: la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA). Elle était chargée de contrôler la légalité et le caractère approprié des décisions en matière d'asile. Ce fut une grande victoire politique pour le mouvement suisse en faveur de l'asile: jusqu'alors, les demandeur-ses d'asile débouté-es ne pouvaient se plaindre qu'après des autorités administratives, à savoir le service juridique du Département fédéral de justice et police, puis auprès du Conseil fédéral (!).

Depuis la création de la CRA en 1992, une seule voie de recours est certes possible contre une décision d'asile négative. Mais la CRA était – comme tout autre organe judiciaire – formellement indépendante et soumise uniquement à la loi. Un bémol toutefois: les juges étaient élu-es par le pouvoir exécutif, à savoir le Conseil fédéral, et non par le Parlement.

La CRA a donc été un succès du mouvement pour le droit d'asile. Est-ce précisément pour cette raison qu'elle est devenue la bête noire des partis de droite et bourgeois ?

Dès le début, la Commission s'en est tenue assez strictement aux principes des droits humains, a rendu quelques décisions courageuses et s'est parfois aventurée en terrain juridique inconnu en faveur des demandeur-ses d'asile. En d'autres termes: bien que certains de ses juges aient été des partisan-es de la ligne dure en matière de politique d'asile, la Commission fédérale des affaires de l'asile était assez impopulaire auprès des partis bourgeois, en particulier de l'UDC. Ces partis ont saisi certaines décisions positives qu'ils jugeaient erronées et en ont fait un scandale dans les médias. Ce faisant, ils ont régulièrement remis massivement en cause l'indépendance judiciaire de la Commission fédérale d'asile et ont même cloué au pilori, en citant nommément, les juges qui leur déplaisaient.

En 2007, la CRA a été remplacée par le Tribunal administratif fédéral. Pourquoi, selon toi, cela n'a-t-il pas simplement constitué

une évolution conforme à l'État de droit ?

La mise en place du Tribunal administratif fédéral en 2007 a entraîné une autre évolution problématique. Comme ses juges sont élu-es par l'Assemblée fédérale selon la proportionnelle par parti, de plus en plus de juges membres de l'UDC siègent dans les

« Même si ces procédures ne sont accessibles qu'à un petit nombre de personnes concernées, elles marquent une limite face à l'arbitraire de l'État. C'est précisément pour cette raison qu'elles sont combattues politiquement. »

chambres d'asile du Tribunal administratif fédéral. Iels y forment un collège à part entière et se distinguent par une grande loyauté à la ligne du parti et une attitude hostile à l'immigration. Au sein du Tribunal administratif fédéral, des conflits concernant la pratique en matière d'asile surviennent donc de plus en plus souvent, et ce jusqu'à aujourd'hui.

Quel est l'impact de cette pression politique partisane sur les décisions de principe et la pratique en matière d'asile ?

On observe notamment, dans le cas des décisions de principe qui exigent un consensus de toutes les juges chargés des questions d'asile, des retards de plusieurs années, des compromis boiteux et des motivations problématiques au regard des droits humains. L'indépendance du Tribunal administratif fédéral est également mise sous pression de l'intérieur depuis des années.

Que signifient concrètement ces conflits internes au sein du tribunal pour les demandeur-ses d'asile concerné-es ?

Les procédures devant la CRA et devant le Tribunal administratif fédéral durent des années, au détriment des personnes concernées. De plus, le tribunal a développé des pratiques par pays parfois très problématiques (Sri Lanka, Turquie, Érythrée, Afghanistan).

Une fois les voies de recours nationales épuisées, vers qui les demandeur-ses d'asile peuvent-ils encore se tourner ?

La judiciarisation et le durcissement croissant de la pratique judiciaire ont conduit, ces dernières années, les demandeur-ses d'asile à se tourner de plus en plus souvent vers des voies de recours internationales. Face aux décisions défavorables du Tribunal administratif fédéral, iels saisissent la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg ou l'un des différents comités des Nations unies. Ces organes examinent les plaintes individuelles pour violation des conventions relatives aux droits humains que la Suisse a ratifiées.

Dans la pratique, dans quelle mesure cette voie de recours internationale est-elle accessible ? Et

quelles difficultés cela implique pour les personnes concernées ?

Pour pouvoir saisir la Cour européenne des droits de l'Homme et les comités des Nations unies, de nombreuses conditions formelles doivent être remplies, ce qui conduit souvent, dans la pratique, à une l'irrecevabilité. Il arrive néanmoins de temps à autre que de tels recours soient admis, ce que l'UDC critique régulièrement publiquement. Même si la grande majorité des recours est rejetée, les personnes concernées peuvent toutefois souvent rester légalement en Suisse pendant la durée de la procédure. Elles ne perçoivent alors plus que l'aide d'urgence, ce qui est extrêmement pénible lorsque les procédures s'étendent sur plusieurs années. Les succès devant la CEDH et les différents comités des Nations unies sont en outre extrêmement rares et très difficiles à obtenir. Ils nécessitent impérativement d'être représenté par un-e avocat-e expérimenté-e, qui sont très rares et qui coûtent sans doute aussi très cher.

Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement certaines décisions qui sont critiquées, mais c'est la voie juridique internationale elle-même qui est remise en cause. Quels sont les enjeux politiques ?

L'UDC – à l'instar de la droite dans toute l'Europe – mène également une campagne incessante contre les voies de

recours internationales dont disposent les demandeur-ses d'asile. La couverture médiatique critique et constante des décisions des tribunaux d'asile vise à dis-crediter la justice en matière d'asile et les organes internationaux.

Pourquoi reste-t-il donc important, même pour le mouvement en faveur de l'asile, de défendre ces voies de recours, bien qu'elles soient soumises à de nombreuses conditions et ne soient en réalité

accessibles qu'à un petit nombre de personnes concernées ?

Nous soutenons ces voies de recours et nous nous opposons aux efforts déployés à l'échelle européenne pour restreindre l'indépendance des instances internationales en matière de droit des migrations, comme tentent de le faire le gouvernement social-démocrate danois et, avec lui, de nombreux autres gouvernements de droite. Car même si ces procédures ne sont accessibles qu'à un petit nombre de personnes concernées, elles marquent

une limite face à l'arbitraire de l'État. C'est précisément pour cette raison qu'elles sont combattues politiquement.

Peter Frei

a exercé pendant 40 ans comme avocat spécialisé en droit d'asile et est membre du comité de Sosf depuis 2008.

Comités des Nations Unies

Un dernier recours juridique

Lorsque les voies de recours nationales sont épuisées, les demandeur-ses d'asile peuvent, dans certains cas, saisir non seulement la Cour européenne des droits de l'Homme, mais aussi les comités des Nations unies. Ces instances d'expert-es indépendant-es veillent au respect des différents traités relatifs aux droits humains. Elles ne se substituent pas aux tribunaux nationaux et n'annulent pas non plus leurs décisions. Elles peuvent toutefois constater qu'une expulsion, par exemple, serait contraire aux obligations de la Suisse et, dans les cas urgents, exiger des mesures provisionnelles – par exemple, que l'expulsion soit suspendue jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

Pour la Suisse, des recours individuels peuvent notamment être introduits auprès du Comité contre la torture (CAT), du Comité des droits de l'enfant (CRC), du

Mettre fin aux expulsions

Des cas tirés de la pratique suisse montrent à quel point ces procédures peuvent être importantes. En 2026, AsyLex a obtenu devant le Comité des droits de l'enfant des mesures conservatoires en faveur d'une famille afghane avec un nourrisson né en Suisse. La famille avait déjà obtenu une protection en Grèce, mais s'était retrouvée sans domicile fixe dans ce pays et n'avait pratiquement pas accès à un logement, à un emploi ou à des soins de santé. Les autorités suisses voulaient néanmoins les renvoyer en Grèce. Le Comité des droits de l'enfant a suspendu provisoirement l'exécution de la décision et examine actuellement si le renvoi est compatible avec les droits de l'enfant.

AsyLex a également engagé des procédures devant le Comité contre la torture sur des renvois depuis la Suisse. L'affaire Y.N. c. Suisse concernait un ressortissant érythréen qui faisait valoir qu'un retour en Érythrée l'exposerait à un risque de torture. Le CAT a exigé, à titre de mesure de précaution, que la Suisse ne l'expulse pas pendant la durée de la procédure. La procédure a ensuite été classée sans suite après que l'intéressé a obtenu une protection en Suisse. De tels cas montrent que les voies de recours internationales sont difficiles, longues et accessibles à peu de personnes. En même temps, elles peuvent empêcher des expulsions et imposer des limites, fondées sur les droits humains, à la politique d'expulsion menée par l'État.

(Sn)

« Les voies de recours internationales sont difficiles, longues et accessibles à peu de personnes. »

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Dans le domaine de l'asile, le CAT et le CRC revêtent une importance particulière. Le CAT examine si un renvoi enfreindrait le principe de non-refoulement inscrit dans la Convention contre la torture – c'est-à-dire s'il existe un risque de torture ou de traitements inhumains dans le pays de destination. Le CRC évalue les plaintes relatives aux droits de l'enfant, notamment pour déterminer si, lors des renvois, l'intérêt supérieur, la santé et le développement des enfants concernés ont été suffisamment pris en compte.



Comité de Sosf

Un nouveau souffle pour Sosf

Lors de l'assemblée générale de cette année, le comité de Solidarité sans frontières s'est sensiblement renouvelé. Avec Balthasar Glättli, Selina Leu et Laura Stämmer, nous avons fait nos adieux à trois personnes qui ont marqué et renforcé Sosf pendant de nombreuses années. Balthasar a été secrétaire politique de Sosf de 2003 à 2010, puis membre du comité pendant plus de 15 ans, et toujours notre lien direct avec le Parlement. Suite à son élection au Conseil municipal de Zurich, il a désormais quitté le comité. Selina a elle aussi énormément enrichi Sosf grâce à son expérience dans le domaine de l'asile, de la communication et

« Avec ce renouvellement,
le comité de Sosf
rajeunit, s'élargit et gagne
en diversité. »

de la collecte de fonds. Heureusement, Laura reste au sein de Sosf: elle est passée du comité au secrétariat en début d'année et continue de s'engager pour nos causes.

Parallèlement, nous sommes très heureux d'accueillir cinq nouveaux membres au sein du comité: Reta Barfuss d'Alarmphone Suisse, Simone Marti et Miriam Helfenstein de «Liberté de mouvement pour touxtes!», Chiara Lanfranchi de l'Université de Neuchâtel ainsi que Denis Sorie de l'Aktion Vierviertel. Iels apportent des expériences, des réseaux et des perspectives politiques variés – issus des mouvements antiracistes, de la recherche, du travail de terrain, des campagnes et de la pratique solidaire.

Avec ce renouvellement, le comité de Sosf rajeunit, s'élargit et gagne en diversité. Nous nous réjouissons de ces nouvelles impulsions, de ces nouveaux liens et d'un travail commun renforcé en faveur de la liberté de mouvement et d'une politique migratoire solidaire. Nous remercions du fond du cœur les membres sortant-es du comité pour leur grand engagement – et nous souhaitons avec joie la bienvenue aux nouveaux venu-es.

(Sn)

Une culture du viol à la suisse

Les victimes méritent mieux

En juillet, le ministère public du canton d'Argovie a requis la prison à vie pour Patrick Frei, chef d'entreprise et ancien député UDC. Il est accusé d'avoir drogué et violé à de multiples reprises son ex-compagne et la fille mineure de celle-ci, qui vivaient sous son toit.

« L'UDC capitalise sur les violences sexualisées en ne les évoquant que lorsqu'il s'agit de réclamer une politique plus répressive envers les personnes étrangères. »

Ce qui frappe c'est le sentiment d'impunité avec lequel cet homme a pu agir: il a filmé ses agressions et l'enquête révèle qu'il avait dans la même journée commis un viol le matin et réclamer plus de fermeté envers les pédocriminels l'après-midi au Parlement cantonal.

Si Patrick Frei se sentait tellement en confiance c'est peut-être parce que le discours de son parti le protège. L'UDC capitalise sur les violences sexualisées en ne les évoquant que lorsqu'il s'agit de réclamer une politique plus répressive envers les hommes étrangers, répétant à l'envi que « les auteurs de ces crimes sont pour la plupart des étrangers issus de cultures misogynes ». Quand il est question d'augmenter le budget des maisons

des femmes, le parti refuse, parce que cela coûterait trop cher. N'est-ce pas le produit d'une culture misogyne que de refuser de protéger les femmes victimes de violence ?

Leur argumentation s'appuie en outre sur une analyse superficielle des statistiques. Elle ne prend par exemple pas en compte le fait que moins de 10% des victimes portent plainte et que les viols et agressions commis par des hommes étrangers sont deux fois plus signalés aux autorités que ceux commis par des personnes suisses. L'UDC a d'ailleurs refusé toutes les propositions visant à améliorer la récolte de données et l'état des connaissances sur les violences faites aux femmes. On comprend maintenant mieux pourquoi.

Les victimes importent peu dans le système actuel. Suite à la dénonciation des viols par Patrick Frei, les deux victimes ont perdu leurs moyens de subsistance, et une procédure de renvoi a été engagée à leur égard. Grâce à leur défense juridique et à la mobilisation populaire, celle-ci a été empêchée.

Nous avons urgemment besoin d'une stratégie nationale contre les violences faites aux femmes*. Les associations de défenses des victimes et les féministes doivent recevoir les moyens nécessaires pour combattre efficacement la culture du viol, qui est bien ancrée en Suisse.

(Sg)



« Règlement retour » de l'UE

Une nouvelle infrastructure d'expulsion

Si le pacte européen sur l'asile a mis en place une nouvelle architecture de fermeture des frontières, le règlement retour instaure désormais l'infrastructure d'expulsion qui va de pair, laquelle exclut non seulement les personnes sur le plan juridique, mais les éloigne également concrètement de l'espace européen.

Le nouveau règlement de l'UE sur le retour peut être considéré comme le pendant du pacte européen sur l'asile récemment entré en vigueur. Alors que ce dernier restructure l'accès au système d'asile (voir Bulletin Sosp n° 2 / 2026), le règlement retour régit la sortie: comment l'Europe traite-t-elle les personnes qui n'ont obtenu ni protection ni droit de séjour ?

Expulsions à l'échelle européenne

L'un des éléments centraux du règlement est la nouvelle reconnaissance mutuelle de décisions d'expulsion. Les décisions de renvoi doivent être enregistrées selon un format commun et pouvoir être plus facilement reconnues et exécutées entre les États.

Cela a des conséquences concrètes: une personne qui, par exemple, ferait l'objet d'une décision d'expulsion en Italie ou en Allemagne et serait interpellée par la suite en Suisse ne pourrait plus, à l'avenir, être traitée indépendamment de cette décision. Les autorités suisses pourraient se fonder sur la décision d'expulsion existante et procéder plus rapidement à son exécution. Les décisions d'expulsion nationales donneraient ainsi progressivement naissance à un espace européen d'exécution. La politique de retour n'est pas seulement durcie, mais aussi interconnectée.

détentions plus longues et une pression accrue dans le cadre de l'exécution des renvois.

Centres de retour

Ce sont les « Return Hubs » qui ont jusqu'à présent fait l'objet du plus grand débat public. À l'avenir, les personnes faisant l'objet d'une décision de retour devraient pouvoir être placées dans des centres situés en dehors de l'Europe afin d'y attendre leur expulsion.

L'externalisation passe ainsi à un niveau supérieur. Il ne s'agit certes pas (encore) de délocaliser l'intégralité des procédures d'asile dans des pays tiers. Mais désormais, c'est l'exécution des renvois qui doit être externalisée – vers des États qui ne sont ni les pays d'origine ni des pays offrant une protection aux personnes concernées. Les camps italiens en Albanie ont déjà anticipé cette évolution: ce qui y a commencé comme une expérience nationale est désormais normalisé au niveau européen – l'externalisation vers des pays tiers.

Une question qui concerne également la Suisse

Pour la Suisse, cette évolution se concrétisera dès cet automne: en octobre, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur l'adoption de l'ordonnance sur le rapatriement. Parallèlement, deux motions du PLR allant dans le même sens ont recueilli une majorité au Conseil des États. Davantage d'expulsions, davantage de pression, davantage d'externalisation.

Il est remarquable que le Conseil fédéral ait lui-même souligné, dans un avis sur les centres d'expulsion externalisés publié au printemps 2026, à quel point les obstacles juridiques de tels modèles sont

importants: en matière de non-refoulement, de protection juridique, de conditions de détention et de responsabilité persistante de l'État expulsant, il voyait alors encore de grands points d'interrogation.

Ce sont précisément ces questions qui se posent à nouveau aujourd'hui. Le règlement retour n'est pas un détail technique, mais une tentative de rendre l'exclusion, l'éloignement et l'externalisation applicables à l'échelle européenne. Après l'architecture d'exclusion, c'est désormais l'infrastructure d'expulsion correspondante qui se met en place.

(Sn)

« Le règlement retour n'est pas un détail technique, mais une tentative de rendre l'exclusion, l'éloignement et l'externalisation applicables à l'échelle européenne. »

Plus de détention, plus de pression

Le règlement renforce également les mesures répressives. Si la Suisse adoptait le règlement sur le retour, la durée maximale de la détention en vue du renvoi serait à nouveau portée à 24 mois en Suisse. Sous certaines conditions, des prolongations supplémentaires seraient même possibles. Toute personne poursuivant son voyage vers un autre État Schengen pourrait y être à nouveau placée en détention.

À cela s'ajoutent des obligations de coopération renforcées et des sanctions à l'encontre des personnes qui ne « coopèrent » pas à leur propre renvoi – par exemple lors de la vérification de leur identité ou de l'obtention de documents de voyage. Ce qui est présenté comme une politique de retour plus efficace se traduit, pour les personnes concernées, par davantage de contrôle, des

Exposition et ouvrage

Atlas de la reproduction – Bébés, frontières, géopolitique

L'exposition « Atlas de la reproduction – Bébés, frontières, géopolitique » aborde la manière dont certains groupes sociaux sont encouragés à avoir des enfants, tandis que d'autres sont contraints, par des politiques démographiques, à recourir à la contraception, à la stérilisation ou à l'adoption de leurs enfants. Une partie de l'exposition et un chapitre de l'ouvrage qui l'accompagne traitent également de la situation des femmes enceintes et des mères réfugiées en Suisse.

Plus d'informations :
atlas-der-reproduktion.ch



Les droits reproductifs sont devenus un sujet de débats politiques. L'exposition « Atlas de la reproduction – Bébés, frontières, géopolitique » est présentée du 3 septembre au 25 octobre au Kornhausforum de Berne. Elle met en lumière à quel point la politique internationale et nationale est étroitement liée aux décisions prises dans les chambres à coucher, les salles d'accouchement et les cliniques. Des installations artistiques, issues de nombreuses années de recherche, offrent un aperçu des réalités de la vie reproductive dans différentes régions du monde et mettent en évidence leurs interdépendances transnationales. L'une des huit installations s'intéresse à la manière dont les femmes réfugiées vivent la grossesse et

Milena Wegelin ont mené des recherches sur la santé reproductive dans le domaine de l'asile. Elles se sont entretenues avec les femmes elles-mêmes ainsi qu'avec divers intervenant-es – sages-femmes, conseillères-s, médecin-es, militant-es ou aumônier-es – sur la manière dont ces femmes vivent la grossesse, l'accouchement et le post-partum dans les centres collectifs, et sur les défis auxquels elles sont confrontées. Tamara Sánchez-Pérez a documenté cette recherche par la photographie. Ses images illustrent le présent bulletin. L'exposition aborde les thèmes de l'asile et de la maternité à travers une installation vidéo de la cinéaste Lisa Gerig (L'audition 2023) et de l'artiste sonore Joachim Clematide.

L'exposition offre des espaces de dialogue entre la recherche, l'art et le grand public afin de susciter un débat de société sur les droits reproductifs. Un programme parallèle varié, comprenant des visites guidées thématiques, des ateliers, une « bibliothèque vivante », une conférence-performance, un jeu de rôle, un lancement de livre et une soirée cinéma, permet d'approfondir ces thèmes. Par ailleurs, Seismo publie l'« Atlas de la reproduction – Bébés, frontières, géopolitique », un ouvrage rassemblant des récits issus de la recherche ethnographique.

« Les droits reproductifs sont devenus un sujet de débats politiques. »

l'exil dans les centres d'hébergement collectifs. Bien que les demandeuses d'asile aient formellement accès au système de santé en Suisse, elles se heurtent dans la pratique à de nombreux obstacles en matière de droits reproductifs. Dans le cadre d'une collaboration de recherche entre l'Université de Berne et la BFH, Laura Perler et

Laura Perler

Chercheuse à l'Université de Berne

IMPRESSUM

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-768x

Tirage de cette édition :

2500 allemand / 750 français

Affirmés par la REMP/FRP :

2212 allemand / 580 français

Composition/Graphisme :

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition :

selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction :

**Simon Noori (Sn), Sophie Guignard (Sg),
Peter Frei (Pf)**

Traductions :

Sosf

Lectorat : **Sosf**

Photos :

Tamara Sánchez-Pérez

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :

le 16 octobre 2026

Nous nous réservons le droit d'abréger le courrier des lecteur-ices

Cotisation 2026 abo inclus :

salarié-es Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salarié-es Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement :

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Éditrice :

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Nous manifestons parce que nous devons nous défendre ensemble

Duygu Yavuz vit depuis environ 12 ans en Suisse, dans le canton de Lucerne. Elle travaille comme vendeuse et est mère célibataire de deux enfants. Le 26 septembre, elle animera la manifestation «Entre nous pas de frontières!». Dans ce portrait, elle se présente et explique quelle politique migratoire elle souhaite voir mise en place et en quoi la lutte politique fait partie de son quotidien.

Je me considère politiquement comme une socialiste féministe. En Turquie, j'étais journaliste et je m'engageais activement dans le mouvement féministe ainsi que dans des luttes politiques. Depuis mon arrivée en Suisse, je m'engage dans divers projets bénévoles en faveur des droits des réfugié-es. Pour moi, cet engagement n'est pas un simple passe-temps, mais un élément central de mes convictions politiques et de ma vie.

Mon engagement a eu un prix

Être active politiquement et lutter pour les droits, c'est mon mode de vie. Je ne peux pas accepter l'injustice. Défendre la liberté et l'égalité fait partie de mon identité. En Turquie, je me suis battue contre l'oppression de la population kurde

prix: j'ai été persécutée pour mes opinions politiques et j'ai dû fuir en Suisse. C'est ici qu'une nouvelle vie a commencé, mais je n'ai pas pu renoncer à mes convictions politiques. Je continue de lutter contre le racisme ainsi que contre l'exclusion sociale et économique. Je le fais pour moi, pour mes enfants et pour les autres réfugié-es. La politique détermine nos vies. Les guerres, la pauvreté et les exodes sont le fruit du système capitaliste. Des millions de personnes risquent leur vie pour un avenir meilleur. Être solidaire d'elles est ma mission la plus importante.

Ce n'est pas une utopie, mais un droit

Les guerres et l'exil sont des problèmes mondiaux engendrés par les politiques impérialistes. C'est pourquoi les droits des réfugié-es doivent être envisagés à l'échelle internationale. Mon souhait est un monde sans frontières, dans lequel chacun-e est libre de choisir où vivre – sans autorisation administrative. Cela ressemble à une utopie. Mais lorsque des États puissants mènent des guerres et détruisent des régions, les personnes touchées ont le droit de chercher un lieu sûr. Pour la Suisse, je souhaite une politique d'asile qui corresponde au slogan

« Pour moi, cet engagement n'est pas un simple passe-temps, mais un élément central de mes convictions politiques et de ma vie. »

ainsi que pour les droits des travailleur-euses, des femmes et des personnes LGBTQIA+. C'était mon devoir en tant que socialiste. Ce combat a eu un

ANNONCES



Alliance contre la déforestation de la forêt tropicale

L'HUILE DE PALME DÉTRUIT LA FORÊT TROPICALE

Signez le référendum sans plus attendre!

www.sauver-la-foret-tropicale.ch/referendum

selva caro druck ag

hier entsteht druck, der eindruck macht.
ein besonderer ort – mitten in der natur von flims waldhaus.

druck mit herz und präzision

als kleines, flexibles team setzen wir ihre aufträge mit leidenschaft und sorgfalt um. mit erfahrung, sorgfalt und spass an der arbeit begleiten wir projekte von der ersten idee bis zum fertigen druckprodukt.



7018 Flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



de notre manifestation : une politique sans frontières entre les êtres humains, qui offre à tou-x-tes une véritable chance de vivre dans la dignité.

Nous avons un besoin urgent d'un mouvement commun

Nous constatons que, de manière générale dans toute l'Europe, mais plus particulièrement en Suisse, les gouvernements opèrent un recul et un durcissement en matière de droits humains. Cela se reflète directement dans la politique d'accueil des réfugié-es et les portes de l'Europe qui se ferment aux personnes migrantes. C'est pourquoi nous avons un besoin urgent d'un mouvement commun et fort. Partout dans le monde, et en Suisse également, on observe un glissement vers la droite et une montée du racisme. De nombreuses tentatives visent à restreindre les droits des personnes migrantes et à accélérer les expulsions. Même si les projets de loi racistes échouent généralement lors des votations, le danger persiste en raison du nombre élevé de voix qu'ils récoltent. Nous devons nous opposer ensemble à cette évolution. De nombreux groupes s'investissent déjà beaucoup, mais la réalité est dure : les décisions négatives se multiplient. De nombreux-ses réfugié-es perdent espoir. Le système de Dublin aggrave la situation et contraint des personnes à retourner dans des pays où elles risquent la détention ou la mort. Les droits des réfugié-es sont des droits humains que nous devons défendre ensemble.

Duygu Yavuz

Agenda

« Entre nous pas de frontières ! » Grande manifestation pour la liberté de mouvement

26 SEPT 2026, À PARTIR DE 14H
SCHÜTZENMATTE, BERNE

Plus d'infos : demo.sosf.ch

Atlas de la reproduction –
Bébés, frontières, géopolitique – Exposition

DU 3 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE 2026
KORNHAUSFORUM, BERNE

L'exposition et les nombreux événements qui l'accompagnent abordent la manière dont certains groupes sociaux sont encouragés à avoir des enfants, tandis que d'autres sont contraints, par des politiques démographiques, à recourir à la contraception, à la stérilisation ou à l'adoption de leurs enfants. La situation des femmes enceintes et des mères réfugiées en Suisse fait partie intégrante de l'exposition.

Courses de solidarité 2026

5 SEPT 2026, BERNE : SOLILAUF FÜR
SANS-PAPIERS, DÈS 14H, MÜNSTERPLATZ

12 SEPT 2026, BÂLE : 10. LAUF GEGEN
GRENZEN, DÈS 12H30, CLARAMATTE

19 SEPT 2026, LUCERNE : SOLILAUF FÜR GE-
FLÜCHTETE MENSCHEN, DÈS 12H, LIDO-WIESE

20 SEPT 2025, ZÜRICH : 25. LAUF GEGEN
RASSISMUS, DÈS 10H, BÄCKERANLAGE

Les liens suspendus –
Chroniques du regroupement
familial en Suisse
Podcast

DISPONIBLE SUR TOUTES LES PLATEFORMES
D'ÉCOUTE ET SUR LE SITE ODAE-ROMAND.CH

Les Liens suspendus – Chroniques du regroupement familial en Suisse est un podcast qui va à la rencontre de parents, d'enfants et de professionnelles qui les accompagnent afin d'éclairer la mécanique de la restriction et du rejet mis en place par les autorités suisses.